

Conseil d'établissement

École secondaire Bernard-Gariépy

Le conseil d'établissement de l'École secondaire Bernard-Gariépy a tenu cette année des rencontres mensuelles, à l'exception de décembre et mars. Il a procédé à l'approbation des différents règlements, documents et projets prévus à la *Loi sur l'instruction publique*, tels que les règles de régie interne, le calendrier des rencontres, le rapport annuel du conseil d'établissement, la révision et les prévisions budgétaires, le plan de réussite, la maquette de cours, les règlements de l'école, les frais chargés aux parents, les campagnes de financement, les sorties éducatives spéciales ainsi que la convention de gestion et de réussite éducative.

Nous avons un deuxième agent PIMS (policier intervenant en milieu scolaire). C'est un projet pilote qui sera réévalué à la fin de la présente année scolaire. Cet ajout fait en sorte que nous avons toujours un policier en service dans nos écoles secondaires afin de faire de la prévention, des suivis ou de l'accompagnement auprès des élève ou parents qui ont des besoins.

La fin d'année a été marquée par le départ de notre directrice pour des raisons de santé. Les parents du conseil d'établissement s'inquiètent du surmenage qu'amène la gestion des deux écoles secondaires. Nous demandons au conseil des commissaires de se pencher sur cette situation afin de mettre en place une direction permanente et unique à l'École secondaire Bernard-Gariépy.

Patrick Péloquin, président de CÉ